



La traversée des monts d'Ardèche à ski de randonnée nordique

Massif central oriental - Montagne ardéchoise / Velay

La Montagne ardéchoise, territoire de hauts plateaux, fait partie de ces territoires de montagne du Massif central alliant l'altitude et un relief relativement doux où la pratique du ski de randonnée nordique est incontournable.

De l'Auvergne, sous le mont Mézenc (1 753 mètres d'altitude) et au départ des Estables, **cette itinérance à ski de randonnée nordique** emprunte la **bordure Est du Massif central**, surplombant une partie des Cévennes.

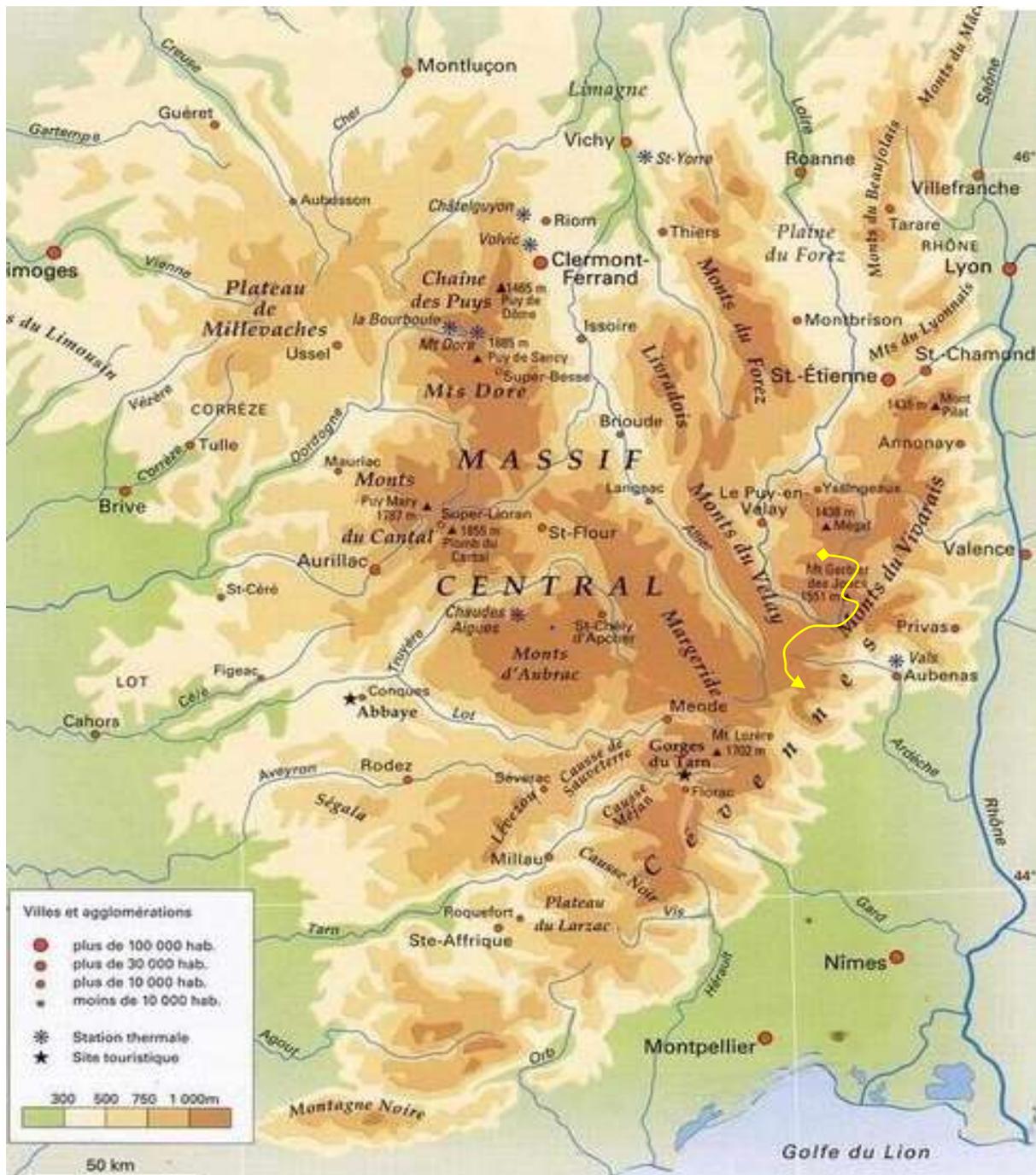
L'itinéraire suit **la ligne de partage des eaux et le GR®7** à plus de 1 300 mètres d'altitude. Il traverse de grandes forêts qui contrastent avec de grands espaces de pâturages immaculés **aux ambiances "grand nord"**.

L'itinéraire à ski de randonnée nordique passe par d'innombrables sommets aux formes atypiques de dômes. Vous découvrez **le mont Gerbier de Jonc et les Sources de la Loire**, "la table géante" de Les Coux ou encore les "taupinières géantes" des suc de Sépoux et de Séponet. Tous sont **d'anciens volcans qui apportent l'originalité à ce territoire** de montagne du Massif central.

Ici, le skieur de randonnée nordique découvre chaque jour **une variété de paysages** avec des panoramas où le regard porte sur une grande partie du Massif central, des Cévennes jusqu'à l'Auvergne.

GR®7 : chemin de grande randonnée qui relie les Vosges aux Pyrénées en suivant exclusivement la ligne de partage des eaux (ligne géographique entre deux bassins versants).

- Massif et lieu :** Massif Central - Montagne ardéchoise / Velay
- Départ / Arrivée :** Les Estables (Haute Loire)
- Durée :** 7 jours, 6 nuits, 5 jours de ski de randonnée nordique
- Type de séjour :** Randonnée en liberté et itinérante en traversée
- Hébergement :** Gîte d'étape, chambre de 2 à 5 pers ou petits dortoirs de 6 à 12 pers
- Participants :** A partir de 16 ans – A partir de 2 personnes
- Niveau :** Assez difficile – Etre capable d'emprunter des pistes rouges à ski de fond
- Date départ :** De mi-décembre à mi-mars suivant enneigement. Date de départ à votre convenance les dimanches ou lundis. Autres jours, nous consulter.
- Prix :** **A partir de 605 € / pers**



**Jour 1 : Accueil**

Accueil à partir de 17h aux Etables, au gîte le Chalet d'Ambre, chambres de 2 à 4 personnes.

Jour 2 : Ski de randonnée des Etables à Villevieille

Vous skiez sous le Mont Mézenc pour rejoindre le col et le **cirque des Boutières**, un cratère d'un ancien volcan où le panorama est splendide. Vous laissez filer vos ski de randonnée nordique sur une belle piste forestière jusqu'au Col de la Clède. Vous suivez le GR7, caché sous la neige puis vous montez au sommet du Suc de la Lauzière où un panorama exceptionnel vous attend sur le Mont Mézenc, le **Mont Gerbier de Jonc**, les Alpes et les Cévennes. Puis une belle descente à ski s'offre à vous à travers bois et pâturages enneigés jusqu'à la ferme de Villevieille. Hébergement en gîte, dortoir de 6 personnes

18 km. 5h30 de ski. M : 500 m, D : 510 m.

Jour 3 : Ski de randonnée de Villevieille à Sagnes et Goudoulet

Vous passez par le Pré de Boutières avant de rejoindre les crêtes. Entre forêts de fayards et de sapins, vous arrivez rapidement au pied du **Mont Gerbier de Jonc et des Sources de la Loire**. Vous rejoignez le sommet des Coux, ancien volcan qui présente une forme atypique, avant de descendre vers **Sagnes et Goudoulet**. Hébergement en gîte d'étape et repas au restaurant, petit dortoir de 8 à 10 personnes.

16 km. 5h de ski. M : 300 m, D : 400 m.

Jour 4 : Ski de randonnée de Sagnes et Goudoulet au Rousset du Lac

Vous laissez vos traces de ski sur les plateaux du Mont Mézy balayés par les vents et **la burle**. Puis vous arrivez dans la forêt de Bauzon pour skier au milieu de ses beaux sapins, refuge de nombreux animaux durant la période hivernale. Vous descendez ensuite dans la **Vestide du Pal, le plus grand cratère d'Europe** (de type Maar), pour arriver au Lac Ferrand et à la ferme du Rousset du lac. Hébergement en chambre de 2 à 4 personnes ou dortoir de 12 personnes.

14 km. 5h de ski. M : 330 m, D : 3100 m.

Jour 5 : Ski de randonnée du Rousset du Lac à Bel Air.

L'itinéraire de ski de randonnée nordique passe à proximité de plusieurs **fermes isolées qui caractérisent l'habitat** sur cette partie du Massif central. Vous passez à proximité de **la source de l'Ardèche** avant de continuer sur les contreforts de la Montagne ardéchoise et du Massif central. Passage du col de la Chavade, puis vous skiez sur la draille de Cham Longe avant d'arriver au gîte du Pas de l'âne, à Bel Air.

20 km. 6h de ski. M : 520 m, D : 350 m.

Jour 6 : Ski de randonnée de Bel Air à La Croix de Bauzon

Vous remontez vers le Cham de Cham Longe pour rejoindre l'itinéraire de ski nordique et **le col du Pendu**. Vous skiez jusqu'au sommet des **Valadous** par une belle zone de pâturages et vous continuez sur les crêtes du Serre de la Croix de Bauzon. Belle descente jusqu'au **col de la Croix de Bauzon** avant de rejoindre la station de ski alpin. Hébergement en chambre de 2 à 4 personnes ou petit dortoir.

18 km. 6h de ski. M : 520 m, D : 350 m.

Jour 7 : Transfert de la croix de Bauzon aux Etables

Petit déjeuner puis transfert jusqu'aux Etables. Dispersion en fin de matinée.

Ce programme est donné à titre indicatif ; il peut être modifié suivant la disponibilité des hébergements et des conditions météorologiques.
 NB : M : dénivelé montant, D : dénivelé descendant. Temps, distance et dénivelé donnés à titre indicatif.

	Formule gîte d'étape	Formule chambre d'hôte
PRIX base 2 personnes	710 €	785 €
PRIX base 3 personnes	635 €	700 €
PRIX base 4 personnes et plus	605 €	670 €
Option location GPS	30 €	30 €
Option location skis & bâtons	80 €	80 €
Transfert A/R Le Puy en Velay – Les Estables	80 € / pers	

Le prix comprend

- L'hébergement en pension-complète, du dîner du jour 1 au pique-nique du jour 7
- Le carnet de rando (carte et topoguide pour 1 à 4 personnes)
- L'itinéraire en format .gpx pour GPS
- Le fascicule "Hauts Plateaux Ardéchois"
- Le transport des bagages
- Le transfert retour de la Croix de Bauzon aux Estables

Le prix ne comprend pas

- Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et le retour
- L'option location GPS
- Les boissons et dépenses personnelles
- Les assurances
- Le matériel de ski

DATES DEPART : Du 1er décembre au 15 mars (suivant enneigement).

Départs à votre convenance et suivant la disponibilité des hébergements.

Merci d'indiquer sur le bulletin de réservation les autres dates qui vous conviendraient également.

Ex : possibilité de décaler la randonnée de 1 ou 2 jours avant ou après... ; ceci au cas où l'hébergement ne serait pas disponible aux dates choisies.

Nous vous demandons également de réserver le plus tôt possible. Nous n'avons pas de places retenues par avance dans les hébergements, et ceux-ci peuvent être complets plusieurs mois à l'avance

Modification de réservation

Des frais de dossier (50 €) seront retenus pour tout changement sur la réservation déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...).

Les réservations éventuelles de nuits supplémentaires en début ou en fin de randonnée doivent se faire obligatoirement à l'inscription et être spécifiées sur le bulletin de réservation. Une fois les dossiers confirmés, ces réservations devront se faire directement auprès de l'hébergement concerné et être payées sur place.

En forme. 4 à 6 heures de ski par jour, itinéraires vallonnés de 14 à 20 km en hors-piste.

Niveau requis : piste de ski de fond rouge.

Information :

Cet itinéraire s'effectue sans accompagnateur/guide et sous votre propre responsabilité.

Vous devez être capable d'autonomie et :

- savoir lire une carte de randonnée au 1/25 000^e
- vous orienter hors sentiers sur neige suivant tout type de météo
- utiliser une boussole
- maîtriser les techniques d'orientation

Nous vous fournissons toutes les indications et la logistique nécessaires au bon déroulement de votre randonnée ainsi que la trace GPS de l'itinéraire. Cependant, ce dernier reste un outil d'aide à la navigation, il convient de savoir s'orienter en cas de panne (lecture carte, orientation à la boussole etc ...).

Vous pouvez profiter pleinement de votre randonnée à ski, le risque d'avalanches est quasiment nul et les endroits les plus "à risque" sont connus.

Le parcours suit celui de l'itinérance nordique de la Montagne ardéchoise avec un balisage restreint sur le terrain afin de garder son côté sauvage. Néanmoins, vous devez être capable d'autonomie en jugeant de vos forces et en appréciant des situations inattendues (fatigue, météo, présence d'animaux, modification du terrain etc...).

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur de votre part concernant l'orientation (erreur ou changement d'itinéraire) ou la gestion du temps (départ trop tardif le matin, pause pique-nique trop longue...).

HEBERGEMENT

Les hébergements sont des gîtes d'étape. Les chambres sont de petits dortoirs (5 à 12 personnes) ou des chambres de 2 à 4 personnes suivant la disponibilité.

Chaque matin, au départ, on vous remettra un pique-nique avec salade composée, fromage, pain et fruits (n'oubliez-pas votre boîte hermétique et vos couverts, indiqués dans la liste des bagages à prendre).

En cas d'abandon en cours de route, étape sautée ou autre prestation non consommée du fait des randonneurs, aucun remboursement ne pourra être exigé.

GROUPE

A partir de 2 participants.

TRANSPORT DE VOS BAGAGES

Les bagages sont transférés par la route et vous les retrouvez chaque soir en arrivant à l'hébergement.

Pendant la randonnée, vous porterez uniquement vos affaires de la journée.

Vos bagages doivent être prêts impérativement avant 9h ou suivant indication horaire. Ils seront déposés entre 9 et 16h à l'hébergement suivant.

Information : Vos affaires personnelles transportées devront être contenues dans **UN SEUL BAGAGE (de préférence sac à dos ou sac de voyage) n'excédant pas 12 kg**. Un supplément sera demandé aux personnes qui se présenteront au départ avec plusieurs sacs à transporter par véhicule.

ACCUEIL ET DISPERSION

Accueil : le jour 1 à partir de 17h aux Estables en Haute-Loire, au gîte le Chalet d'Ambre.



CARNET DE RANDO

Dans le mois qui précède votre départ, vous recevez :

- Les coordonnées des hébergements
- Le topoguide et toutes les informations utiles (variantes, distances, temps de marche...)
- La carte de randonnées
- L'itinéraire en format .gpx pour GPS (envoi sur simple demande par internet)
- Le fascicule de la Montagne Ardéchoise

Par ailleurs, il nous semble qu'un apprentissage minimum de lecture de cartes IGN est indispensable. Enfin, une boussole pourra être utile, ne serait-ce que pour orienter la carte.

Option : Location GPS avec l'itinéraire de la randonnée intégré.

ACCES

En voiture

Utiliser la carte MICHELIN 331 Local Ardèche - Haute-Loire.

- Si vous arrivez par Aubenas :

Vous sortez d'Aubenas en direction du Puy-en-Velay par la N102. Au village de Labégude, vous prenez direction Vals les Bains par la D578 jusqu'au village et col de Mézilhac. Vous tournez à gauche au col en direction de Lachamp-Raphaël sur la D122. Vous traversez Lachamp-Raphaël puis vous prenez direction Le Mont Gerbier de Jonc. A Bourlatier, vous tournez à droite sur la D378, toujours en direction du Mont Gerbier de Jonc, puis vous prenez la direction Les Estables.

- Si vous arrivez par le Puy-en-Velay :

Vous sortez du Puy-en-Velay et vous prenez la D15 direction Valence, puis la D535 direction le Monastier sur Gazeille. Après avoir traversé le Monastier Sur Gazeille, vous restez sur la D535 puis la D631 en direction de Les Estables.

En train

En train puis taxi à votre charge

En train depuis Lyon ou Saint-Etienne, arrivée au Puy en Velay

Pour les horaires de vos trains, prenez en compte le temps de trajet entre Le-Puy-en-Velay et les Estables (environ 1 heure) (40 minutes + le temps de prise en charge du taxi).

Covoiturage

Vous trouverez plusieurs sites sur internet : www.123envoiture.com ou www.covoiturage.fr

MATERIEL A PREVOIR

Pour la randonnée

- Sac à dos 40 litres minimum
- Chaussures de randonnées montantes et étanches
- Veste type Gore-tex avec capuche
- Pantalon ou surpantalon étanche
- Pantalon et short de marche
- Veste polaire
- 2 paires de gants
- Bonnet
- Lunettes de soleil, masque de ski
- Protection lèvres et peau
- Une paire de guêtres

Pour vos bagages qui seront transportés par véhicule :

- Sac de voyage ou valise **n'excédant pas 12 kg** (pensez à la personne qui les portent. Merci)

Pour les piques niques

- Une boîte plastique étanche contenance 500 à 750 ml.
- Couverts, couteau
- 1 ou 2 gourde, capacités 1 à 1.5 litres.

Pour le soir

- Chaussures de détente pour le confort le soir
- Une tenue vestimentaire de rechange
- Affaires de toilettes au minimum

Pour les chambres d'hôtes ou hôtels

- Draps, couvertures et serviettes fournis

Pour les gites d'étape

- Draps cousus (couverture fournies) ou sac de couchage
- Serviette

Petite pharmacie personnelle (attention à ne pas confondre avec un hôpital de campagne):

- Antalgique (aspirine, Doliprane), vitamine C, elastoplaste, pansements adhésifs, double peau (Compeed), boules Quies
- Vos médicaments personnels...

Divers : appareil photo, chaufferettes,

Obligatoire : couverture de survie

L'inscription à l'un des programmes sous-entend l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre entreprises de voyage et voyageurs, Loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994). Elle implique par ailleurs l'acceptation des conditions particulières décrites ci-après.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés.
- 2° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
- 3° les repas fournis.
- 4° la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5° les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6° les visites, les excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7° la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt-et-un jours avant le départ.
- 8° le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
- 9° les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.
- 10° les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11° les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.
- 12° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme.
- 13° l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelles mesures cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter :

- 1° le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur,
- 2° la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates,
- 3° les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés, les dates, heures et lieux de départ et retour,
- 4° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil,
- 5° le nombre de repas fournis,
- 6° l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit,
- 7° les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour,
- 8° le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après,
- 9° l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports ou aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies.
- 10° le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et ne doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour,
- 11° les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur,
- 12° les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés,
- 13° la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus,
- 14° les conditions d'annulation de nature contractuelle,
- 15° les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus,
- 16° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur,
- 17° les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18° la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat de l'acheteur,
- 19° l'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - A - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur, ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

B- pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.



Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision de prix, dans les limites prévues de l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur, sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

INSCRIPTION

Une inscription est prise en compte à réception d'un bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte de 30%. Le solde étant généralement payable 21 jours avant le départ, si l'inscription intervient à moins de 21 jours, la totalité est alors exigée.

ASSURANCES

Comprises dans les prix :

Assurance responsabilité civile MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans, couvrant :

- La responsabilité de Massif Central Randonnées* et celle de ses animateurs,
- La responsabilité civile des participants pour dommages corporels et matériels,
- Les accidents : incapacité permanente, partielle ou totale, les frais médicaux et pharmaceutiques à la suite d'accidents.

ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation, il y a nécessité de prévenir Massif Central Randonnées* le plus rapidement possible par une déclaration écrite (lettre ou email).

Pour un désistement plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées sont remboursées, après déduction d'un forfait de 50 euros par personne pour frais de dossier. À moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - de 30 jours à 22 jours : | 25% du prix du voyage |
| - de 21 jours à 15 jours : | 50% du prix du voyage |
| - de 14 jours à 8 jours : | 75% du prix du voyage |
| - de 7 jours à 2 jours : | 90% du prix du voyage |
| - Moins de 2 jours : | 100% du prix du voyage |

Si l'annulation est justifiée et que vous avez contracté l'assurance, ces frais vous seront remboursés, déduction faite par l'assureur d'une franchise de 50 euros par personne.

Il arrive qu'un nombre insuffisant de participants ou un autre cas de force majeure entraîne l'annulation d'une randonnée ou d'un voyage. Vous serez prévenu de cette annulation au moins 21 jours à l'avance.

En même temps que l'annulation, il vous sera proposé une solution de remplacement.

Si aucune solution ne vous convient, il y aura alors remboursement intégral et immédiat. Cette annulation ne peut prétendre à indemnité.

Outre les frais d'annulation et de dossier mentionnés ci-dessus, pour tout billet d'avion émis dès l'inscription et/ou aux dates imposées par la compagnie aérienne pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Dans ce cas les frais d'annulation forfaitaires (50 €) ne seront pas comptés.

RESPONSABILITÉ

Massif Central Randonnées* ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité personnelle des adhérents, particulièrement en ce qui concerne les formalités de police et de santé et ceci à tout moment du voyage. D'autre part, agissant en qualité d'organisateur de randonnées, nous devons utiliser les services de divers prestataires (propriétaires de gîtes, organismes réceptifs, transporteurs...) Massif Central Randonnées* ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Enfin, tout séjour ou voyage interrompu ou abrégé sur décision de l'adhérent et pour n'importe quelle cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement partiel.

CONTESTATION Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Aubenas.



Bulletin d'inscription

Intitulé séjour		Code	Date de départ
Nom	Prénom		Date de naissance
Adresse		Code postal	Ville
Tél.	Portable	E-mail	Profession
Remarques particulières (voyage avec tel participant, régime, ...)			
Nom	Prénom		Date de naissance
Adresse		Code postal	Ville
Tél.	Portable	E-mail	Profession
Remarques particulières (voyage avec tel participant, régime, ...)			
Nom	Prénom		Date de naissance
Adresse		Code postal	Ville
Tél.	Portable	E-mail	Profession
Remarques particulières (voyage avec tel participant, régime, ...)			
Nom	Prénom		Date de naissance
Adresse		Code postal	Ville
Tél.	Portable	E-mail	Profession
Remarques particulières (voyage avec tel participant, régime, ...)			

	Tarif	Nbre de personnes	Total
Prix de séjour Adulte			
Prix de séjour Enfant			
Option : _____			
Option chambre individuelle (si possible)			
Transfert gare SNCF/lieu de RDV (si proposé)			
Europ assistance assurance Annulation	Prix séjour < 550 € : 15 € Prix séjour < 950 € : 25 €		
Europ assistance assurance multirisque	Prix séjour < 550 € : 20 € Prix séjour < 950 € : 40 €		
Total à régler			

Mode de règlement	Cocher le mode de règlement choisi. Plusieurs modes possibles.		
Chèque bancaire	A l'ordre de Massif Central Randonnées +		
Chèques vacances	ANCV		
Carte bancaire	N° CB	_____	Date exp. ___/___ Code sécurité _____
Virement bancaire	Iban MCR+ : FR76 1027 8030 3800 0205 3830 264 – BIC CMCIFR2A		
Espèces			

*Plus de 30 jours avant le départ, vous devez verser 30% d'acompte.
A moins de 30 jours du départ, vous devez verser le solde ou la totalité (sans rappel de notre part).*

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente et les accepte.

Date :

Signature (avec la mention "lu et approuvé") :

Massif Central randonnées+

Olivier Mathis – Pré Lafont (Montagne Ardéchoise col de la Barricaude) – 07450 BURZET

Tél. : 06 78 17 26 00 / courriel : contact@mcr-rando.com

N° Siret 820 273 951 RCS Aubenas - N° immatriculation tourisme : IM 007170001 – RC : 107 482 250

www.massif-central-randonnees.com